



PLAN DE PROTECTION
Fête au Village Prangins - Parking des Fossés
4-5 septembre 2021

Les mesures ci-dessous sont sujettes à modification en fonction des recommandations fédérales du moment.

1.a. Hygiène des mains

Chaque participant-e peut se laver soigneusement les mains si nécessaire avec de l'eau et du savon au Vieux Pressoir.

Du gel Hydro-alcoolique sera également à disposition.

1.b. Masques individuels

Des masques seront à disposition pour les personnes prises de court.

Le port du masque de protection est non obligatoire mais nous le recommandons lors des déplacements et en station debout.

Il pourra être retiré une fois assis à un banc de table de cantine.

2. Garder ses distances

Les tables de cantine sont limitées à 6 places et espacées, sous cantine et hors cantine.

Les personnes garderont une distance de 1,5 mètres entre elles, en file indienne lors de l'attente aux stands de restauration et boisson.

Les déplacements superflus ne sont pas souhaités.

Les points animations enfants restent pour les enfants et la ou les personnes dirigeant l'animation. Le fonctionnement par inscription permettra de gérer le nombre de personnes à chaque point.

La zone du vide-grenier enfant ou du vide-grenier adulte n'est pas concernée, étant un lieu de passage extérieur.

Au brunch du dimanche, la consommation se fait assis à une table uniquement.

3. Nettoyage

Les tables seront désinfectées après chaque rotation d'occupant.e.s

Chaque occupant veillera à débarrasser ses déchets dans les sacs poubelles dévolus à cet effet.

Une personne sera dédiée au nettoyage des déchets.

4. Personnes présentant des symptômes de la Covid-19

Toute personne présentant des symptômes COVID 19 reste chez elle et ne participe pas à la manifestation.

5. Gestion

Selon les directives de la préfecture, page 3 du document de l'Etat-major cantonal de conduite EMCC et intitulé « Crise Covid-19 - Mesures d'assouplissement du conseil fédéral, entrée en vigueur le 26.06.2021 » / FAQ Economie V114 du 19.07.2021:

Cas de manifestation sans certificat Covid en Extérieur

Contrôle d'entrée / contrôle du seuil

Règles :

Capacité max 1000 personnes assises - 500 personnes debout

Manifestation de danse interdite

Capacité liée aux 2/3 de l'installation ne s'applique pas attendu que nous pouvons étendre l'installation en fonction du nombre de tables et de leur distance de séparation

Plan de protection

Hygiène

Possibilité de se laver les mains

Surfaces de contact nettoyées régulièrement

Poubelles disponibles

Distance

1,5m entre deux personnes

Si places assises un siège vide sur deux

Flux de personnes doivent être gérés pour garantir la distance requise

Collecte des coordonnées

Non (sous réserve de consommation dans les établissements de restauration en intérieur)

Consommation

Seule restriction : La distance entre les groupes doit être maintenue (ou séparation physique)

Les organisateurs peuvent par ailleurs décider de limiter ou non l'accès aux personnes munies d'un certificat valable. Pas de limitation prévue pour cette FAV au moment de l'établissement de ce présent document.

Ceci n'est valable que pour la manifestation de la FAV uniquement.

Un rappel oral avant ou après des annonces sera effectué si nécessaire, quant au respect des règles.

Chaque responsable de stand veillera au respect des consignes sanitaires autour de celui-ci.

Une surveillance et un comptage à intervalle régulier seront effectués, le comptage permettant de vérifier que nous restons dans la jauge permise.

Le présent document a été porté à la connaissance de la Municipalité de Prangins le 4 août 2021.

Olivier Monge
Président USLP
Responsable du plan de protection
076 372 23 18
president@usl-prangins.ch